

# Réseau d'autocars des Hauts-de-France



**Nouvelle gamme tarifaire**

À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020

# TITRES TOUT PUBLIC

Sans condition particulière



Les titres tout public peuvent être utilisés par tous, sans condition particulière.

**Nouveau :** il est désormais possible de charger son support pass pass (carte nominative ou déclarative), avant son voyage, de plusieurs titres unitaires.

VENTE ET RECHARGEMENT			Titre de transport	Prix TTC	Validité	Correspondances autorisées
Carte nominative	Carte déclarative	Ticket thermique				
			<b>Titre unitaire</b>	<b>1 €</b>	2 heures (correspondances comprises, retour interdit)	



Dans l'autocar



En agence



Chez un dépositaire



Par correspondance

VENTE ET RECHARGEMENT			Titre de transport	Prix TTC	Validité	Correspondances autorisées
Carte nominative	Carte déclarative	Billet sans contact				
			<b>Titre 10 voyages</b> (voyage en « groupe » / multivaldation)	<b>10 €</b>	2 heures (correspondances comprises, retour interdit)	
			<b>Abonnement mensuel</b>	<b>30 €</b>	Voyages illimités durant 31 jours à compter de la date de 1 <sup>ère</sup> validation	
			<b>Abonnement annuel</b>	<b>300 €</b>	Voyages illimités durant 31 jours à compter de la date de 1 <sup>ère</sup> validation	



Dans l'autocar



En agence



Chez un dépositaire



Par correspondance

### Voyager en groupe avec le titre 10 voyages !

Le titre 10 voyages vous permet de voyager à plusieurs : le titulaire du support devra impérativement effectuer le même trajet que ses accompagnants (montée, correspondance, descente) puis valider en première montée autant de fois que de voyageurs et également en cas de correspondance.

**Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans !**

(accompagnés d'un adulte)

# TITRES À TARIFICATION RÉDUITE

Les titres à tarification réduite sont adaptés à certains profils : **jeunes (-26 ans)**, **séniors (+ de 65 ans)**, **coup de pouce interurbain** et **personnes à mobilité réduite**.

VENTE ET RECHARGEMENT	Titre de transport	Prix TTC	Validité	Correspondances autorisées
Carte nominative				
  	<b>Abonnement mensuel</b>	<b>10 €</b>	Voyages illimités durant 31 jours à compter de la date de 1 <sup>ère</sup> validation	
 	<b>Abonnement annuel</b>	<b>100 €</b>	Voyages illimités durant 31 jours à compter de la date de 1 <sup>ère</sup> validation	



Dans l'autocar



En agence



Chez un dépositaire



Par correspondance

## Profil jeunes (- de 26 ans)



## Profil séniors (+ de 65 ans)



### **Justificatifs à fournir**

- Carte nationale d'identité.
- Passeport.
- Permis de conduire.
- Livret de famille.
- Carte de séjour en cours de validité.

## Profil coup de pouce interurbain



### Justificatifs à fournir

- Justificatif de la complémentarité santé solidaire (CMUC).
- Avis de non-imposition.
- Attestation d'inscription à Pôle Emploi.
- Attestation allocation RSA.
- Attestation de stagiaire de la formation professionnelle.

## Profil personnes à mobilité réduite



### Justificatifs à fournir

- Carte ex MDPH ou mobilité inclusion : invalidité.
- Carte ex MDPH ou mobilité station debout difficile.
- Carte ex MDPH ou mobilité inclusion stationnement.



# GRATUITÉ



**Pour les moins de 26 ans, le week-end, durant les vacances scolaires et les jours fériés, le réseau d'autocars des Hauts-de-France Arc en Ciel est accessible gratuitement.**

*Pour cela, il vous suffit d'enregistrer votre profil au préalable auprès de notre agence commerciale et donc être détenteur d'une carte Pass Pass nominative. Pour les moins de 18 ans, l'accord du représentant légal est nécessaire pour valider cette gratuité sur la carte Pass Pass.*



**Le réseau d'autocars des Hauts-de-France Arc en Ciel est gratuit pour les étudiants boursiers.**

*Pour cela, il vous suffit d'enregistrer votre profil au préalable en fournissant un justificatif de notification d'attribution d'une bourse sur critères sociaux auprès de notre agence commerciale et donc être détenteur d'une carte Pass Pass nominative.*



**Le réseau d'autocars des Hauts-de-France Arc en Ciel est gratuit pour les accompagnateurs des titulaires de la carte mobilité inclusion ayant un besoin d'accompagnement.**

*Le titulaire de la carte mobilité inclusion doit avoir mention sur sa carte : d'un besoin d'accompagnement s'il est nécessaire que le titulaire de la carte soit accompagné dans ses déplacements ou d'un besoin d'accompagnement cécité si la vision centrale du titulaire de la carte est inférieure à 1/20e de la normale. Un support pass pass chargé de trajets offerts sera délivré à la personne devant être accompagnée. Ce support sera à faire recharger gratuitement en agence. Il n'est pas obligatoire de voyager avec le même accompagnateur.*



**Le réseau d'autocars des Hauts-de-France Arc en Ciel est gratuit pour le profil Pass Sécuri'Interurbain.**

*Pour obtenir plus d'informations sur ce profil, vous pouvez contacter directement notre agence commerciale.*

# TITRE SCOLAIRE

Collégiens et lycéens



La Région Hauts-de-France prend en charge l'abonnement scolaire des élèves transportés sur ses services d'autocars et sur le réseau TER, respectant les conditions explicitées dans le règlement régional relatif aux transports scolaires.

Ce règlement est consultable sur le site internet de la Région : <http://transports.hautsdefrance.fr>

VENTE ET RECHARGEMENT	Titre de transport	Prix TTC	Validité	Correspondances autorisées
Carte nominative				
 	<b>L'abonnement scolaire</b>	<b>Gratuit</b>	1 Aller/Retour par jour ou 1 Aller/Retour par semaine scolaire pour les internes sur la durée de l'année scolaire	



Dans l'autocar



En agence



Chez un dépositaire



Par correspondance

La demande de prise en charge est à faire auprès de votre établissement scolaire ou directement sur le site de La Région Hauts-de-France : <http://transports.hautsdefrance.fr>

Lorsque votre demande est validée vous devez faire parvenir **la prise en charge** au réseau d'autocars des Hauts-de-France (secteur Nord) par courrier ou en vous rendant directement en agence commerciale.

Dès réception de la **prise en charge**, procédez comme suit :

**Vous possédez une carte Pass Pass**  
délivrée par Arc en Ciel

***Il est inutile de renvoyer la carte Pass Pass***  
(le chargement s'effectuera à distance)

Il faut faire parvenir par **COURRIER**  
la prise en charge à notre agence commerciale.

**Vous ne possédez pas**  
**de carte Pass Pass**

**Envoyez votre prise en charge à notre agence commerciale accompagnée :**

- d'une photo d'identité (au format 35x41 mm) avec vos nom et prénom au dos ;
- d'une enveloppe timbrée à 1,94 € (2 timbres verts) avec vos coordonnées, pour recevoir la carte Pass Pass chargée de votre abonnement scolaire.

### **En cas de perte, vol ou détérioration**

**Le coût du remplacement de la carte s'élèvera à 8 € (réalisation du nouveau support).**

Vous pouvez vous rendre en agence avec une pièce d'identité ou nous retourner par correspondance le formulaire de duplicata.

**JE PASSE, JE VALIDE !**



**La validation de la carte Pass Pass  
est OBLIGATOIRE  
à chaque montée dans les autocars,  
même si vous bénéficiez de la gratuité.**



# Plus d'informations sur la nouvelle gamme tarifaire ?

**vous pouvez contacter directement notre agence commerciale :**

**Arc en Ciel - Périmètre Avesnois**  
Agence commerciale

44 rue Jean Jaurès - 59620 Aulnoye-Aymeries  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption

Tél : 03 27 61 52 53

